

ACQUISITION, IMPLANTATION ET COMMERCIALISATION DE TECHNOLOGIES PERMETTANT AUX ENTREPRISES DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – SECTEUR ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Grille de recevabilité des propositions de projets

Titre du projet :

Entreprises partenaires :

Décision (choisir une des trois options suivantes) :

- 1) La proposition est recevable.
- 2) La proposition est recevable aux conditions suivantes (décrire la ou les conditions) :
- 3) La proposition n'est pas recevable pour les raisons suivantes (expliquer la ou les raisons) :

Date de la décision :

Grille de recevabilité de propositions de projets

Critères de recevabilité	Statut	Commentaires
1. Date de dépôt : Le projet a été déposé le ou avant le 3 septembre 2019.	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
2. Mesure (section 2 du guide) : Le financement accordé à l'entreprise qui développe ou fabrique la TP pour le volet commercialisation contribue à son déploiement au Québec (premières ventes).	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	

<p>3. Projets admissibles (section 3 du guide) :</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet est mené par un partenariat constitué d'au moins deux entreprises, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - celle qui acquiert un nouvel équipement, un nouveau procédé ou une nouvelle technologie propre (TP) lui permettant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES); et - celle qui développe ou fabrique ce nouvel équipement, ce nouveau procédé ou cette nouvelle technologie propre et qui souhaite le commercialiser. <p><input type="checkbox"/> Le projet porte sur l'acquisition, l'implantation et la commercialisation d'un nouvel équipement, d'un nouveau procédé et d'une nouvelle technologie propre (TP) permettant à une PME québécoise de réduire ses émissions de GES.</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet soumis s'applique au secteur de l'électrification des transports.</p> <p><input type="checkbox"/> Le partenaire qui commercialise la technologie bénéficie d'au plus deux vitrines commerciales pour deux secteurs différents.</p> <p><input type="checkbox"/> Le montage financier détaillé prévoit une contingence de 5 %.</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet prend fin au plus tard le 31 mars 2022.</p>	<p><input type="checkbox"/> Conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Non conforme</p>	
<p>4. Clientèles admissibles (section 3 du guide) :</p> <p><input type="checkbox"/> L'acquéreur de la TP permettant de réduire ses émissions de GES est une PME.</p> <p><input type="checkbox"/> L'entreprise qui développe ou fabrique la TP est une PME ou une grande entreprise.</p> <p><input type="checkbox"/> Les entreprises partenaires sont légalement constituées en vertu des lois du Québec ou du Canada. En outre, une entreprise exploitée par une coopérative ou par un organisme à but non lucratif (OBNL) est admissible.</p> <p><input type="checkbox"/> Les partenaires sont non affiliés.</p> <p><input type="checkbox"/> Les partenaires détiennent un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) depuis au moins un an et exploitent un établissement commercial <u>actif</u> au Québec depuis au moins un an.</p>	<p><input type="checkbox"/> Conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Non conforme</p>	

<p>5. Exclusions aux clientèles admissibles (section 3 du guide) :</p> <p><input type="checkbox"/> Les organismes publics au sens de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, chapitre A-2.1), ce qui inclut notamment les organismes gouvernementaux, municipaux et scolaires ainsi que les établissements d'enseignement au sens de cette loi.</p> <p><input type="checkbox"/> Les entreprises sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> ou de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p> <p><input type="checkbox"/> Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et celles ayant fait défaut à leurs obligations envers le gouvernement du Québec.</p> <p><input type="checkbox"/> Les entreprises dont l'activité principale est la distribution.</p>	<p><input type="checkbox"/> Conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Non conforme</p>	
<p>6. Financement (sections 3 et 4 du guide) :</p> <p><input type="checkbox"/> Les dépenses admissibles totales du projet se situent entre 400 000 \$ et 4 000 000 \$.</p> <p><input type="checkbox"/> Le cumul de l'apport gouvernemental n'excède pas 50 % du coût total du projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Les frais de commercialisation sont limités à 15 % des dépenses admissibles du projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet ne bénéficie d'aucun autre apport financier provenant d'actions ou de programmes financés par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020).</p>	<p><input type="checkbox"/> Conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Non conforme</p>	
<p>7. Dépôt de la demande (section 5 du guide) :</p> <p><input type="checkbox"/> Le formulaire et les autres documents sont rédigés en français.</p> <p><input type="checkbox"/> Le formulaire a été dûment rempli, signé et daté.</p>	<p><input type="checkbox"/> Conforme</p> <p><input type="checkbox"/> Non conforme</p>	

<p>8. Documentation transmise avec la demande (section 5 du guide) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le résumé du projet. <input type="checkbox"/> La description du projet de réduction d'émissions de GES : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La description détaillée du projet relatif aux GES. ▪ Les sources, puits et réservoirs (SPR) de GES pertinents. ▪ Le scénario de référence. ▪ La quantification et le plan de surveillance. <input type="checkbox"/> La lettre d'engagement d'une tierce partie ou d'un organisme qui en détient les compétences conformément aux spécifications et aux lignes directrices de la norme ISO 14064, partie 3, et qui s'engage à valider les réductions d'émissions de GES dans un délai de quatre semaines. <input type="checkbox"/> Les retombées économiques du projet. <input type="checkbox"/> Une description de la commercialisation. <input type="checkbox"/> La démonstration que le niveau de maturité technologique (NMT) se situe entre le stade 8 et le stade 9 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La démonstration que les prototypes ont été testés dans des environnements pertinents et pendant une durée représentative. ▪ Les informations suivantes : dates des tests, quantités de tests, durée des tests, et tout autre détail pertinent. ▪ La démonstration de l'évolution de la technologie, et la mention de résultats concluants (des documents démontrant que les NMT 6 et 7 ont été atteints). <input type="checkbox"/> De l'information sur les partenaires et la qualité du partenariat. <input type="checkbox"/> De l'information sur la qualité et la gouvernance du projet. <input type="checkbox"/> La projection financière. <input type="checkbox"/> Le tableau de planification des activités (annexe A du formulaire). <input type="checkbox"/> Les états financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme 	
--	--	--